

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.983.2000.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT  
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC).

GENÈVE, 1 FÉVRIER 1991

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS PROPOSES AUX ANNEXES I ET II<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.230.2000.TREATIES-1 du 1<sup>er</sup> mai 2000 concernant les amendements proposés aux annexes I et II de l'Accord susmentionné, communique :

Au 1<sup>er</sup> novembre 2000, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la notification dépositaire susmentionnée, aucune objection à la proposition d'amendements n'avait été notifiée. En conséquence, les amendements proposés ont été réputés acceptés. Conformément au paragraphe 5 des articles 15 et 16, ils entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de la présente notification, soit le 1<sup>er</sup> février 2001.

Le 2 novembre 2000

---

1. Voir notification dépositaire C.N.230.2000.TREATIES-1 du 1<sup>er</sup> mai 2000 (Préambule et articles I et II)  
d'amendements aux annexes I et II)

